

La préoccupation sociétale concernant l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale constitue un enjeu majeur. Ces dernières années, le secteur belge de l'alimentation animale s'est fortement engagé à réduire l'utilisation d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux. Comme dernière étape, les membres de BFA s'engagent à éliminer complètement la production d'aliments contenant des antibiotiques d'ici fin 2026.

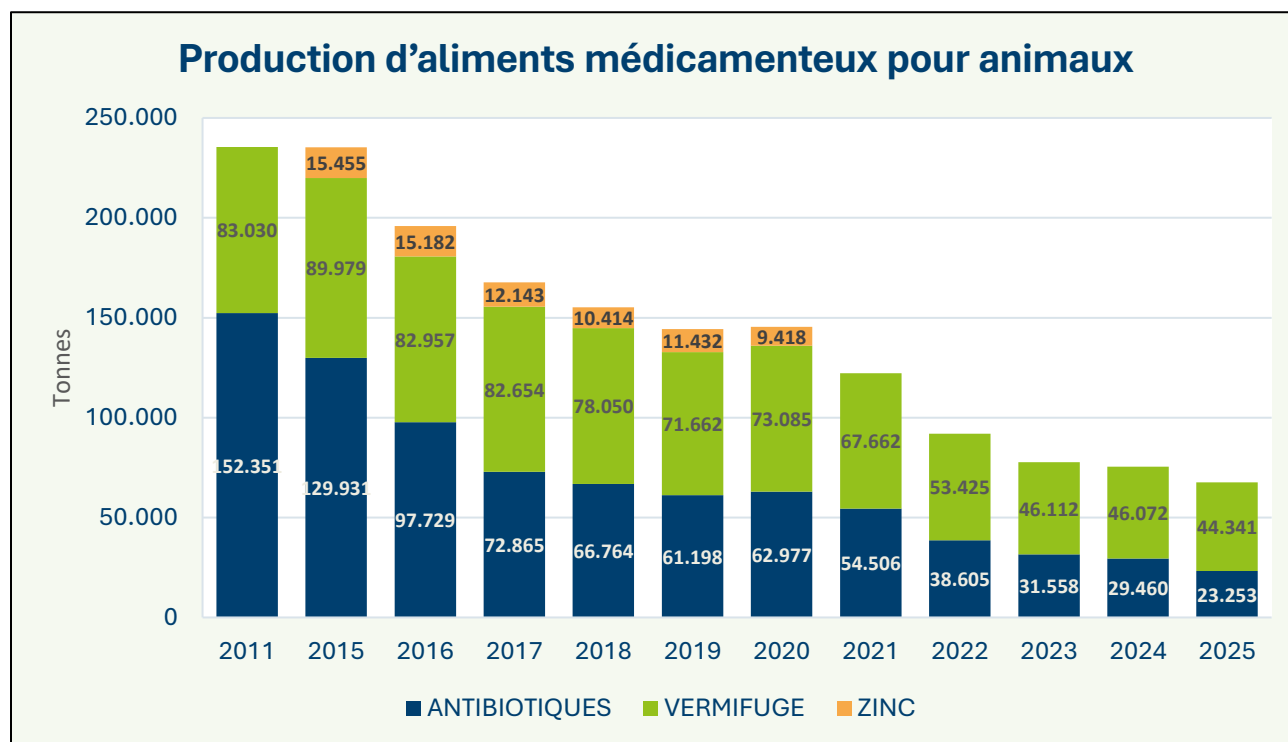
Arrêt de la production d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques

Le secteur belge de l'alimentation animale s'engage depuis de nombreuses années à réduire l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux d'élevage afin de lutter contre l'antibiorésistance. Pour les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques, une trajectoire sectorielle de réduction a dès lors été définie, avec 2011 comme année de référence :

- ▶ 50% de réduction pour fin 2017
- ▶ 65% de réduction pour fin 2022
- ▶ 75% de réduction pour fin 2024
- ▶ Suppression complète d'ici 2027

En 2025, l'utilisation avait diminué de pas moins de 92 % par rapport à 2011. Cette forte baisse est le résultat des efforts conjoints des vétérinaires, des éleveurs et des fabricants d'aliments pour animaux.

La dernière étape est désormais engagée : d'ici fin 2026, tous les membres de BFA cesseront définitivement de produire des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. La production d'aliments médicamenteux à base d'autres médicaments, tels que les vermifuges, restera toutefois possible.



Suivi de la production d'aliments médicamenteux

Depuis 2009, BFA envoie chaque année une enquête à tous les fabricants d'aliments médicamenteux. Cette enquête porte spécifiquement sur l'utilisation de médicaments vétérinaires et sur la production d'aliments médicamenteux destinés au marché belge.

Sur la base de ces données, BFA établit des chiffres sectoriels. Les membres de BFA peuvent ainsi suivre chaque année le taux de réduction.

Simplification administrative via l'application Medicated Feed

Afin de faciliter le travail des vétérinaires et des fabricants d'aliments composés, BFA a fait développer un logiciel spécifique. Celui-ci permet aux vétérinaires d'envoyer directement au fabricant, via une tablette et/ou un smartphone, des prescriptions d'aliments médicamenteux signées électroniquement. Les avantages d'une [prescription électronique](#) par rapport à une prescription papier sont évidents : elle est plus lisible et parvient beaucoup plus rapidement au fabricant. Autre avantage : les prescriptions peuvent être archivées automatiquement, tant chez le vétérinaire que chez le fabricant d'aliments composés.

Collaboration avec les autorités dans le cadre de la Convention relative aux aliments médicamenteux

Dans le cadre de la [Convention relative aux aliments médicamenteux](#), des accords ont été conclus entre les autorités belges et le secteur de l'alimentation animale concernant la production d'aliments médicamenteux.

Cette convention vise à garantir une production aussi sûre que possible des aliments médicamenteux, c'est-à-dire à réduire au strict minimum la contamination croisée de médicaments entre les aliments médicamenteux et les aliments ne contenant pas de médicaments.

Auteur : Ilse Tournoy